

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2004

Nombre de conseillers
- en exercice : 22
- présents : 15
- votant : 15

L'an deux mil quatre, le dix sept décembre.

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 16 heures à la direction du service d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SENECHÉAU.

Date de convocation du conseil d'administration : 24 novembre 2004.

Présents :

Monsieur Ludovic GUILLAUME, directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de la Vienne.
Messieurs Gérard BASTIERE, Raymond BRUNET, Michel BURLLOT, James CHEVALIER, Henri COLIN, Jean-Claude CUBAUD, Roland DEBIAIS, Robert GEAY, Christian MICHAUD, René GIBAUT, Francis GIRAULT, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, Edouard RENAUD, André SENECHÉAU, membres du conseil d'administration.

N°2004-6-1

Assistaient à la séance avec voix consultative en tant que représentants des sapeurs-pompiers :

Adjudant Jean-Luc BERTIN, Capitaine Jean-François MARCHAIS, Capitaine Serge MARONNEAU, Adjudant Jean MESSY.

Assistaient également à la séance

Madame Marie-Françoise MASDUPUY, payeur départemental
Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental
Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint
Monsieur Patrick SANCHEZ, directeur administratif et financier

Excusés :

Messieurs Guillaume DE RUSSE, Daniel LHOMOND, Jean-Pierre JARRY, Jean-Claude RIBARDIERE, Camille SAVIN, Joël TONDUSSON, membres du conseil d'administration.
Commandant Michel BELLOT, médecin-chef du SDIS.

OBJET :

**COMITE
D'HYGIENE ET DE
SECURITE**

Création

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants,

VU, le Décret n° 86-603 du 10 juin 1985 modifié par le décret n° 2000-542 du 16 juin 2000,

VU, la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile,

VU, le rapport de M. le Président,

REÇU LE

- 4 JAN. 2005

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Autorise

La création d'un comité d'hygiène et de sécurité composé de 10 membres soit 5 élus du conseil d'administration et cinq représentants du personnel issus de la CATSIS.

En sus, à défaut de participation avec voix délibérative au CHS, deux sapeurs pompiers volontaires issus du CCDSPV et un agent personnel administratif et technique désigné par le Président assisteront aux débats avec voix consultative.

Désigne

Les membres suivants représentant le conseil d'administration

	Titulaires	Suppléants
Président	monsieur André SENECHÉAU	monsieur Dominique REANT
Membres	monsieur Henri COLIN	monsieur Robert GEAY
	monsieur Edouard RENAUD	monsieur Jean-Pierre JARRY
	monsieur Jean-Claude RIBARDIERE	monsieur Daniel LHOMOND
	monsieur Jean-Marie PARATTE	monsieur Christian MICHAUD

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU

